

## PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

### Autres opérations

# AIRES DE JEUX POUR ENFANTS

#### Textes de référence :

Décisions du Conseil général des 18 février 1991, 28 octobre 1991, 15 février 1993, 19 juin 2000, 27 juin 2008, 27 octobre 2008, 25 mars 2010, 29 juin 2010, 25 octobre 2012 et 27 juin 2014.

#### Nature des opérations :

- Aménagement de plates-formes recevant les jeux ;
- Achats de jeux : portiques, manèges, tour à barreaux...

#### Critères principaux d'éligibilité ou de priorité :

- Equipements installés dans des lieux publics ;
- Equipements installés dans des écoles et accessibles au public en dehors du temps scolaire pour les Communes à faible potentiel fiscal (catégories C1 et C2).

#### Bénéficiaires :

Communes et groupements de communes.

#### Taux de subvention :

Classe	Taux
C1	50 %
C2	45 %
C3	40 %

Pour les Communes, le taux de subvention peut être majoré de 5 % selon l'effort fiscal ou le potentiel fiscal par habitant de la collectivité.

Ce taux est susceptible d'être modulé si le projet bénéficie d'un cofinancement de l'Etat.

#### Plafond des dépenses subventionnables :

40 000 €

#### Service instructeur :

Pôle développement/service équipement des Communes.